



Savourez

des fruits, des légumes et
des produits laitiers frais
ainsi que d'autres aliments
sains à prix réduit.



Recherchez le symbole

Aliments-poste

pour faire un choix judicieux



En quoi consiste le programme Aliments-poste?



Dans le cadre du programme Aliments-poste, le gouvernement du Canada prend à son compte une partie des coûts associés au transport aérien d'aliments nutritifs périssables et d'autres produits essentiels vers les collectivités nordiques isolées qui ne sont pas accessibles toute l'année par camion, par train ou par bateau. Cette subvention aidant, les détaillants locaux sont en mesure de vendre des denrées fraîches à des prix raisonnables.

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) gère le Programme et verse des fonds à Postes Canada pour couvrir une partie des coûts du transport des produits admissibles; pour sa part, Santé Canada offre conseils et orientation en matière de nutrition. Postes Canada assurent le programme Aliments-poste par le truchement de contrats conclus avec des transporteurs aériens.

Dans ces collectivités nordiques, les denrées fraîches abordables en provenance du sud constituent un complément d'importance à l'alimentation autochtone traditionnelle. En réduisant le coût des produits nutritifs — et, partant, en facilitant la « cuisine-santé » — le Programme met à la portée de tous un régime alimentaire sain.

Qui profite du programme Aliments-poste?



Quelque 140 collectivités nordiques isolées (90 000 personnes), réparties entre le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, le Labrador, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, sont admissibles au programme Aliments-poste — ce n'est pas le cas des collectivités qui ne sont isolées que pour de courtes périodes (pendant la prise des glaces et la débâcle).

Dans les collectivités admissibles, détaillants, particuliers, etc. peuvent se prévaloir du Programme pourvu que leurs fournisseurs du sud disposent d'un compte Aliments-poste avec Postes Canada. Les citoyens peuvent bénéficier du Programme en faisant leurs courses dans les magasins locaux participants.

D'où sont acheminées les denrées alimentaires?

Les fournisseurs prennent leurs propres dispositions pour acheminer les articles aux points d'entrée désignés, où Postes Canada regroupent les denrées alimentaires et les divers produits admissibles avant de les aiguiller vers chacune des destinations.

Où les gens prennent-ils possession de leurs commandes?

C'est à l'aéroport qu'on ramasse les colis expédiés dans le cadre du programme Aliments-poste. Note : les colis ne sont livrés ni au bureau de poste, ni au domicile des destinataires, ni dans les commerces.

Quels sont les articles admissibles?

Articles ADMISSIBLES :

- Aliments nutritifs périssables (fruits et légumes frais et congelés, lait, fromage, oeufs, pain, viande, etc.);
- Aliments non périssables (aliments en conserve, céréales, pâtes, fournitures de boulangerie et pâtisserie, etc.);
- Autres articles non alimentaires essentiels (vêtements, articles ménagers, produits d'hygiène et de beauté, etc.).

Articles NON ADMISSIBLES :

- Aliments à faible valeur nutritive (boissons gazeuses, croustilles, bonbons, etc.);
- Certains mets cuisinés périssables (sandwiches, poulet frit, etc.);
- Tabac et alcool.

Quels sont les tarifs postaux applicables?



Point de destination	Aliments périssables	Aliments non périssables et produits non alimentaires
Provinces	0,80 \$ le kg*	1,00 \$ le kg*
Territoires	0,80 \$ le kg*	2,15 \$ le kg*
Aklavik, Tuktoyaktuk, Sachs Harbour, Paulatuk (service assuré à partir d'Inuvik)	0,30 \$ le kg*	2,15 \$ le kg*

Des frais supplémentaires de 0,75 \$ sont également exigibles pour chaque colis, sans égard à la taille, au contenu ou à la destination.

* sujet à modifications

Communiquer avec Postes Canada (tél. : 1 888 550-6333; Internet : www.postescanada.ca) pour en savoir plus sur la façon de bénéficier du programme Aliments-poste.

Consulter le site Web d'AINC (www.ainc-inac.gc.ca) ou communiquer avec le coordonnateur (téléphone : (819) 994-4810; télécopieur : (819) 994-6769; courriel : alimentsposte@ainc.gc.ca) pour en savoir plus au sujet du programme Aliments-poste.